

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

**Arrêté du 23 mars 2022 fixant au titre de l'année 2022 le nombre de postes offerts aux concours pour le recrutement de conservateurs stagiaires, élèves de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques**

NOR : ESRH2204080A

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en date du 23 mars 2022, le nombre de postes offerts, au titre de l'année 2022, aux concours externe et interne pour le recrutement de conservateurs stagiaires, élèves de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, est fixé à 13. Ces postes sont répartis de la manière suivante :

- concours externe : 10 postes ;
- concours interne : 3 postes.

Ces postes sont à pourvoir dans les bibliothèques et établissements relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, dans les bibliothèques relevant du ministre chargé de la culture et à la ville de Paris.